

RESPONSIBLE PROJECTS AWARDS

- Règlement du concours édition 2023 –



Article 1 - Annonce du Concours

L'IAE de Saint-Étienne, organise dans le cadre du développement de sa démarche RSE, un concours intitulé le « Responsible Projects Awards », visant à octroyer des participations financières aux étudiants de l'IAE de Saint-Etienne porteur de projets axés Développement Durable (DD) et Responsabilité Sociétale de l'Établissement (RSE).

Les modalités du concours sont exposées ci-après.

Article 2 - Objet du concours

L'IAE de Saint-Étienne est un établissement qui forme ses étudiants à devenir des managers responsables et acteurs du changement en termes de RSE. L'organisation des « Responsible Projects Awards » s'inscrit dans cette démarche, elle valorise l'implication des étudiants dans leurs projets responsables et les aide à aller plus loin, à voir plus grand.

Article 3 - Calendrier de l'événement

Ouverture des dépôts des dossiers de candidature : 5 décembre 2022

Date limite des dépôts : 16 décembre 2022 à 23h59.

Annonce des projets sélectionnés pour une présentation au jury : 21 décembre 2022

Présentation au jury : jeudi 5 janvier à partir de 17h

Article 4 - Eligibilité

Le concours s'adresse aux étudiants de l'IAE de Saint-Étienne ayant un projet (dans le cadre de leur formation suivi à l'IAE), en lien avec le DD et la RSE et dont la réalisation nécessite ou pourrait bénéficier d'un financement.

Les équipes de projet devront comporter un nombre limité à 10 membres et présenter un projet prévu pour l'année universitaire 2022-2023, dont l'action à financer aura lieu en 2023.

Les projets devront donc formuler une demande de financement claire, précise et justifiée.

Article 5 - Déroulement du concours

Les pré-sélections : du 16 décembre au 21 décembre

Chaque équipe de projet devra réaliser en amont un dossier de 15 pages maximum, contenant les objectifs du projet, un développement sur la phase conception et de réalisation, une présentation rigoureuse de l'aspect financier puis les résultats envisagés. Le dossier sera impérativement à déposer **AVANT LE 16 DECEMBRE, 23H59.**

A l'issue de cette première phase, un jury composé de membres du comité RSE de l'IAE (enseignants et administratifs) présélectionnera les meilleurs dossiers des étudiants selon les critères préalablement définis par les membres du jury.

Passage devant le jury : le 5 janvier

Lors du passage devant le jury, chaque groupe devra exposer son projet pour en démontrer la pertinence et l'utilité. Ils devront prouver la nécessité d'un financement par l'IAE, potentiellement complémentaires à d'autres recettes qu'ils présenteront également. Des échanges concernant le montant de la participation financière demandé auront lieu. Chaque équipe aura à réaliser une présentation de 5 minutes avec un support visuel de leur choix, suivi d'un échange avec le jury.

Annonce des résultats : avant le 9 janvier.

Article 6 - Travaux à réaliser par les participants

Pour les pré-sélections : à déposer au plus tard le 16 décembre

- Dossier de présentation de votre projet contenant (15 + 1 pages, 15 Mo max):
- 1^{ère} page : fiche de candidature
- Objectifs et finalités du projet (description de l'impact sociétal du projet)
- Conception (moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs : budget, plan de communication, répartition des rôles, principales actions mises en place, planification, résultats attendus)

- Réalisation / mise en œuvre au 16 décembre (déroulé, prix : devis, plaquettes, estimations etc.)

Pour les équipes sélectionnées :

- Présentation synthétique du projet en maximum 5 min.
- Support visuel obligatoire mais libre dans la forme.

Article 7 - Les modalités de participation

1. Remplir la fiche de candidature : **à envoyer à Martin FERRARI le plus tôt possible et avant le 5 décembre.**
2. Intégrer la fiche en première page du dossier PDF de présentation du projet.
3. Déposer le dossier **AVANT LE 16 DECEMBRE** sur la page du Responsable Projects Awards dont l'adresse sera communiquée en novembre aux étudiants ayant fait acte de candidature auprès de Martin FERRARI.

Mail : martin.ferrari@univ-st-etienne.fr

VEILLEZ A RESPECTER LES CONDITIONS DE DEPOT DEFINIES :

Format : PDF

Taille : 15 pages max (+ 1 page de formulaire d'inscription)

Poids : 15 Mo max

Intitulé : NomProjet_Nom_Prénom (d'1 étudiant du groupe)

Article 8 – Les participations financières accordés.

La valeur des participations financières accordées variera selon les besoins des projets et la décision des membres du jury. Les membres du jury ne sont pas tenus d'accorder systématiquement une subvention, même très petite, à un projet.

Pour que les participations soient accordées, les étudiants devront présenter, en appui du budget prévisionnel, un minimum de 3 devis (2 si impossible de faire 3) par prestation ou marchandise. Certains services, certaines marchandises, font l'objet d'une obligation de passage par les marchés publics de l'UJM (voir site internet MyUJM).

Article 9 - Acceptation du règlement

Toute participation au concours « Responsable Projects Awards » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.